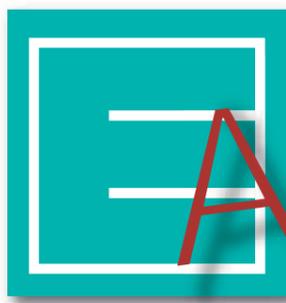


LIAISONS



EQUIPEMENT

TRANSPORTS

AUX SECTIONS SYNDICALES

Actualités



n° 755

du 22 octobre 2012

le bi-mensuel de la FGTE-CFDT

federation@fgte-cfdt.org

Edito

« La misère c'est être plus pauvre que pauvre. »

La journée internationale du refus de la misère s'est déroulée le 17 octobre dernier. 8,6 millions de personnes vivent sous le seuil de pauvreté et 3,6 millions sont mal logés. Le plus inquiétant, si l'on peut dire, c'est l'augmentation du nombre de familles à la rue.



La crise frappe encore plus durement les plus démunis. Les salaires, eux aussi, sont victimes de cette crise. Quant à l'accès aux soins, il devient difficile, tout comme l'accès au logement. Les plans sociaux, les liquidations qui s'accumulent vont rejeter encore des salariés sur le marché du travail.

La CFDT n'a jamais été absente de ces débats et participera les 10 et 11 décembre à la conférence nationale contre la pauvreté et les exclusions. C'est un combat permanent aux côtés des associations. Nous, militants, devons être très attentifs au sort des salariés qui se retrouvent à la limite de la pauvreté. Nous devons redoubler d'efforts pour leur apporter le plus de sécurité possible.

Battons-nous, pour faire reconnaître qu'un emploi est le premier gage de cette sécurité. Chacun, dans ses engagements, ne peut pas oublier que cela risque de lui arriver un jour.

**Battons-nous !
Mobilisons-nous !**

André Milan
Secrétaire Général de la FGTE-CFDT

En direct de la manifestation, à vous les studios !

Afin de redonner une plus grande visibilité à la FGTE-CFDT sur internet, nous vous informons du lancement d'une chaîne « Youtube » FGTE-CFDT.

Comme vous pourrez le voir, cette chaîne n'en est qu'à ses débuts et sera en constante évolution.

Elle permettra la diffusion rapide d'informations. Elle regroupera l'ensemble des vidéos traitant de l'actualité de la fédération. Les vidéos sont libres de droits afin qu'elles puissent être utilisables pour vos moyens de communications internes, notamment les sites internet.

N'hésitez pas à nous informer de vos actions pour que celles-ci soient relayées sur ce nouveau support. (lien direct d'accès à la chaîne : <http://www.youtube.com/channel/UCj9HZ9IIMWQks-fqjMP1kpuA/videos?view=0>)

Pour être prévenu automatiquement d'ajouts de vidéos, il vous suffit de vous abonner à la chaîne. C'est très simple et ... c'est gratuit.



La FGTE réagit aux annonces du ministre des Transports

Frédéric Cuvilier, Ministre des Transports, vient d'annoncer la création d'une commission « mobilité durable ».

La FGTE-CFDT défend, depuis de nombreuses années, l'idée qu'il ne faut pas séparer les questions de mobilité des questions de cohésion sociale. Les politiques d'urbanisme et de logement rejettent depuis trop longtemps les salariés précaires et les pauvres toujours plus loin des bassins d'emplois.

Les transports dans ces zones éloignées ne sont pas performants ou sont inexistantes. Pour la FGTE-CFDT, la mobilité durable ne peut s'entendre que par des politiques de régulation alliant des schémas d'infrastructures cohérents et une complémentarité renforcée des modes de transport.

La FGTE-CFDT préconise, depuis 2008, la création d'autorités organisatrices de la mobilité durable

qui pourraient agir sur l'ensemble des leviers de la mobilité : transport, voirie, urbanisme, stationnement, accessibilité.

Pour la FGTE-CFDT, cela nécessite une approche globale qui ne soit pas que financière dans cette période de crise sans précédent.

A ce titre, les quatre scénarios, présentés par le commissariat général au développement durable, d'un financement des transports publics urbains sont assez inquiétants, notamment pour deux d'entre eux qui préconisent de stabiliser les dépenses par

la réduction des personnels. Le 4^{ème}, en revanche, souhaite augmenter l'offre pour une mobilité durable, mais ce scénario nécessite des financements accrus.

La transition écologique doit permettre d'aborder ces sujets sans tabou et particulièrement sa traduction fiscale qui ne doit pas servir à autre chose qu'à réussir la mobilité durable. D'ores et déjà la FGTE-CFDT demande à être entendue par cette commission.

Communiqué de Presse de la FGTE-CFDT
du 3 octobre 2012

Au sommaire

- Edito •
- Fédération • En direct de la manifestation, à vous les studios !
- Fédération • La FGTE réagit aux annonces du ministre des Transports
- En bref • Sécurisation des parcours professionnels : la CFDT signe l'accord
• Financement de l'aide juridictionnelle : vers la fin des 35 €
- Autoroutes • La CFDT en pleine forme !
- International • Manifestation européenne des chauffeurs routiers
- Fonction publique • Une journée qui en appelle d'autres !
- Navigation intérieure • A Strasbourg, l'action a payé !
- Inspecteurs des Permis de conduire • Les laissés-pour-compte
- Régimes de retraite • Situation financière des régimes de retraite complémentaire
- Cheminots • Appel à l'action unitaire le 25 octobre
- Formations CHSCT • Nouveaux barèmes pour les frais pédagogiques
- Fonction publique • Les agents de la catégorie C dans l'action



En bref

Sécurisation des parcours professionnels :

La CFDT signe l'accord

La CFDT se réjouit que les organisations représentatives d'employeurs et de salariés soient parvenues à un accord équilibré sur l'affectation des ressources du Fonds paritaire de sécurisation des parcours professionnels (FPSPP) pour le financement, d'une part, des actions de formation au bénéfice des salariés et, d'autre part, au bénéfice des demandeurs d'emploi. C'est pourquoi la CFDT a décidé de signer l'accord et de soutenir le taux maximum de contribution de 13 %.

Elle retrouve dans cet accord les priorités qu'elle porte actuellement dans la négociation engagée sur la sécurisation de l'emploi :

- * Favoriser l'accès à l'emploi des jeunes
- * Renforcer le maintien et l'évolution dans l'emploi des salariés les plus fragiles
- * Sécuriser les salariés et les demandeurs d'emploi confrontés à des mutations économiques et dans le cadre de transitions et reconversions professionnelles

Par ailleurs, la fixation de la contribution des OPCA (Organismes paritaires collecteurs agréés) au taux maximum de 13 % permettra au FPSPP :

- * d'assurer pleinement les missions qui lui sont confiées et de rééquilibrer son budget mis en difficulté après deux années de ponctions financières opérées par l'Etat
- * de soutenir la mobilisation et la combinaison des dispositifs de formation issus des accords interprofessionnels successifs dans le but de favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle des jeunes, maintenir l'emploi, limiter les risques de rupture de contrat de travail et faciliter d'éventuelles reconversions des salariés fragilisés par la crise.

(...) la CFDT sera attentive à ce que toutes les parties assument leurs engagements. ■

Financement de l'aide juridictionnelle : vers la fin des « 35 € »

E Christiane Taubira, Garde des Sceaux, a annoncé le 5 octobre que le droit de timbre de 35 € serait abrogé en 2014. La CFDT salue cette décision et se réjouit d'avoir enfin été entendue, même si elle regrette qu'une abrogation plus rapide ne soit pas envisagée.

Dès l'annonce, il y a un an, la CFDT a protesté contre le scandale absolu que représente cette atteinte au principe de gratuité d'accès à la justice. Depuis le 1^{er} octobre 2011, les justiciables doivent s'acquitter d'un droit de timbre de 35 euros, pour contribuer au financement de l'aide juridictionnelle.

Sans aucune consultation des partenaires sociaux ni de conseil supérieur de la prud'homie, les procédures prud'homales se sont retrouvées également soumises à cette taxation. Même pour demander le versement de salaires dus, ou la remise d'un certificat de travail, tout salarié doit d'abord payer cette somme. Cette aberration va prendre fin. ■



Autoroutes : La CFDT en pleine forme !

Résultat des élections professionnelles, pour l'année 2012, à la Société des Autoroutes Rhône et Alpes

Ette élection a tout d'abord été marquée par une participation en légère augmentation (73,44 % en 2012 contre 72,73 % en 2009) apportant ainsi à ce scrutin une crédibilité supplémentaire.

La CFDT a de nouveau progressé. En rassemblant 32,23 % des voix tous collèges confondus, elle est la première organisation syndicale de la Société des Autoroutes Rhône-Alpes (AREA).

Malgré cette nouvelle progression, la CFDT perd deux sièges au CE, une perte qui s'explique uniquement

Les résultats ... en chiffres

CFDT	32,23 %
FAT-UNSA	25,58 %
CGC (*)	11,56 %
CGT	11,44 %
FO	10,33 %
SUD	08,86 %

(*) la représentativité de la CGC relative à sa catégorie professionnelle est de 25,82 %. Evaluée sur l'ensemble du personnel elle est ramenée à 11,56 %.

par le mode de calcul d'attribution des sièges dite à la plus forte moyenne. Aux élections précédentes la CFDT en avait bénéficié, cette fois-ci, c'est une autre organisation syndicale ... c'est la règle des élections professionnelles, c'est la démocratie.

Toute l'équipe CFDT tient à remercier très sincèrement les salariés d'avoir participé au vote et de l'avoir portée en tête de scrutin. Cette progression la confirme dans la méthode de travail adoptée : le dialogue et la négociation, la proximité avec les salariés et la recherche d'une unité syndicale.

C'est une responsabilité importante dont la CFDT a pleinement conscience, et qu'elle assumera. Ce résultat va servir de base de calcul pour l'application des accords majoritaires dans les négociations à venir. ■

Manifestation européenne



Ils étaient 750 chauffeurs routiers, le 9 octobre, à Bruxelles pour dire « Ensemble, nous sommes plus forts »

Fartis pour certains aux aurores, ce sont environ 150 militants de la FGTE-CFDT venus de Picardie, Nord Pas de Calais, Ile de France et Champagne-Ardenne qui ont pris la

route des travailleurs du secteur du transport (ETF). Afin de dénoncer le dumping social, les militants se sont d'abord rassemblés place du Luxembourg en milieu de matinée.

Devant quelques 750 personnes, Roberto Parrillo, président de la section transport routier de l'ETF, a estimé que "si on s'attaque aux travailleurs du transport, on vise dès lors tous les travailleurs."



route vers la capitale de la Belgique pour rejoindre 600 militants syndicaux de huit pays européens. Cette action s'est déroulée dans le cadre de la semaine d'action d'ITF et à l'appel de la fédération européenne

Les mots "respect" et "solidarité" étaient au cœur des discours visant à réclamer de meilleures conditions de travail pour l'ensemble des conducteurs routiers professionnels. Ils visaient notamment à dénoncer

la libéralisation européenne et le dumping social, qui fait en sorte que des travailleurs d'Europe de l'Est se voient contraints de travailler dans des conditions désastreuses pour un salaire de misère, pour le compte de sociétés souvent fictives.

Puis les militants européens composant un cortège bruyant et haut en couleurs a pris possession du quartier européen de Bruxelles afin de se rendre dans le calme à proximité des institutions européennes. Accompagné par les klaxons d'une dizaine de camions, des délégués syndicaux de neuf pays européens ont réclamer de meilleures conditions de travail pour tous et ont prôné la solidarité y compris avec les travailleurs d'Europe de l'Est.

« C'est toujours un plaisir d'être parmi vous » a lancé André Milan. Si « il y a qu'un mot à retenir aujourd'hui, c'est le respect pour les conducteurs professionnels » a-t-il ajouté. Cependant, il nous faudra « continuer l'action pour arrêter le dumping social dans le transport routier ».

« Ensemble nous sommes plus forts », a lancé Eduardo Chagas, secrétaire général de l'ETF. A la clôture de ce rassemblement, les syndicats ont promis d'autres actions "plus dures" s'ils n'obtiennent pas de réponse positive à leurs revendications, de la part des dirigeants européens.

A noter que la participation massive de la FGTE-CFDT à cette action a été unanimement saluée et reconnue par l'ETF. Cette action en appellera d'autres si rien ne change. ■

Fonction publique : Une journée qui en appelle d'autres !

Un rassemblement d'une cinquantaine de militants CFDT des Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) s'est déroulé à Paris le 11 octobre 2012.

Ette journée a eu lieu dans le cadre de l'accord interfédéral passé entre la FGTE et la Fédération Générale de l'Agroalimentaire (FGA) CFDT, signé en juin 2011. L'initiative commune avait pour objectifs de renforcer la dynamique de la CFDT dans les Directions Départementales des Territoires et de la Mer (DDTM) mais aussi d'échanger sur les pratiques syndicales et les expériences des militants de la fonction publique issue des deux fédérations.

La journée, après l'introduction des secrétaires généraux, a été largement consacrée au dialogue social

interministériel, son organisation et ses effets. Le fonctionnement du comité technique des Directions départementales interministérielles (DDI) placé auprès du premier ministre, ses limites ont été présentées.



La présence de Brigitte Jumel, secrétaire générale de l'union des fédérations des fonctions publiques et assimilés (UFFA CFDT) a permis au jeu des questions / réponses d'apporter tous les éclairages utiles aux militants présents sur de nombreux sujets. La secrétaire générale de l'UFFA CFDT a exprimé toute sa satisfaction des résultats des dernières élections de 2010 (CT des DDI) et de 2011 (CTM et CAP). Nous n'avons pas à rougir de ces résultats, a-t-elle dit, et les militants peuvent en être fiers car ils placent la CFDT en bonne position. Ils lui permettront de peser encore

plus dans les négociations.

Parmi les thèmes abordés la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP) et ses impacts négatifs sur l'emploi dans la fonction publique, les conditions de travail mais aussi les élections de 2014, la structuration dans la prise en compte des fonctionnaires, par la CFDT, ont été en partie débattus l'après-midi.

Lors de ce rassemblement, la FGTE, tout comme la FGA par la voix de son secrétaire général, ont exprimé le souhait de renforcer la relation interfédérale. Relation qui permettra de construire une CFDT forte notamment dans le cadre de la représentativité. Lors de ce rassemblement, la FGTE a aussi réaffirmé son attachement à ce qu'elle soit une fédération mixte en soutien de tous les salariés.

Un premier rassemblement qui fut donc une vraie réussite et qui en appelle d'autres dans l'avenir. . . ■

Navigation intérieure : A Strasbourg, l'action a payé!



La direction du Port Autonome de Strasbourg a décidé, en 2010, de réorganiser les activités de Batorama, les bateaux promenades de Strasbourg, provoquant l'élaboration d'une planification des temps de travail s'appuyant sur un cycle régulier et équilibré.

Cependant ce planning est très vite enterré, laissant place à des dérives contraignantes pour les navigants. La grogne s'est alors installée au sein des agents de Batorama.

En juillet 2012, la direction, informée par la CFDT de la situation pénible des agents de Batorama, promet de travailler à une amélioration du système. Mais mi-septembre rien de concret n'est encore planifié!



Echaudés par l'absence de réactivité de la direction, les navigants avec la CFDT ont déposé un préavis de grève avec pour revendications :

- Revalorisation des salaires barèmes des agents

- Meilleur répartition dans le cycle des semaines de nuit et des Week-ends afin d'améliorer la vie de famille des navigants. Il faut donc établir des règles de fonctionnement minimales
- Reconnaissance des capitaines comme agents de maîtrise
- Mise en place d'une réelle politique de formation des futurs navigants dont à tant besoin Batorama pour la viabilité de son organisation.

Grâce à la pugnacité des grévistes, la CFDT a réussi après trois jours de grève à négocier avec la Direction du Port Autonome de Strasbourg des avancées très significatives, par rapport aux revendications initiales.

Les salariés de Batorama ■

Inspecteurs du Permis de conduire : les laissés-pour-compte

les décrets du Nouvel Espace Statutaire (NES) de la catégorie B sont sortis et applicables au 1^{er} octobre.

C'est l'occasion de présenter quelques exemples précis qui confirment, chiffres à l'appui, que la demi-grille indiciaire négociée par d'autres sera applicable au détriment des Inspecteurs au Permis de Conduire et Sécurité Routière (IPCSR), alors que tous les agents de catégorie B du ministère, y compris ceux des DDT-M, sont en train de faire leurs calculs pour connaître le montant de leurs futurs salaires... et, cerise sur le gâteau, ils vont bénéficier de 165 € supplémentaires en guise de rattrapage, puisque le NES devait entrer en vigueur au 1^{er} juillet 2011 ! Et pour les IPCSR : Rien... !

Si les syndicats dits « majoritaires » ne s'y étaient pas opposés, cette grille aurait été appliquée aux IPCSR au 1^{er} octobre et aurait, par conséquent, servi de base pour le transfert vers le ministère de l'Intérieur.

Exemple 1
Un IPCSR de 3^e classe (1^{er} grade) classé au 4^e échelon depuis plus d'un an, indice brut 347, aurait dû être reclassé au 5^e échelon indice brut 374, soit 27 points d'indice brut de plus (125,01 € brut). Avec la grille intermédiaire il n'est reclassé qu'au 4^e échelon indice brut 353, soit 6 points d'indice de plus (27,78 € brut).

Exemple 2
Un IPCSR de 2^e classe (2^e grade) classé au 5^e échelon depuis plus de deux ans, indice brut 485 aurait dû être reclassé au 10^e échelon indice brut 518, soit 33 points de plus (152,79 € brut). Avec la grille intermédiaire il est reclassé au 4^e échelon indice brut 489 soit 4 points de plus (18,52 € brut).

Exemple 3
Un IPCSR de 1^{ère} classe (3^e grade) classé au 6^e échelon, indice brut 549, aurait dû être reclassé au 8^e échelon indice brut 585, soit 36 points de plus (166,69 € brut). Avec la grille intermédiaire il est reclassé au 6^e échelon indice brut 552 soit 3 points de plus (13,89 € brut).

Au moment où certains se réjouissent de la promesse du maintien des acquis pour le transfert vers le ministère de l'intérieur, la défense des IPCSR, ce n'était pas l'isolement d'un corps de fonctionnaires, qui n'aboutit qu'à un transfert d'office et si facile pour l'administration (d'autres auraient pu tout aussi facilement nous privatiser...). La CFDT rappelle son incompréhension et son refus de ce transfert !

Lors de la réunion du 9 octobre, à laquelle seule la CFDT était présente, la DRH a confirmé ce que nous savions déjà : l'intégration se fera sans négociations. Seule la CFDT s'est inquiétée du droit de retour ; nous avons demandé que soit inscrit, dans le document final, le droit au retour par détachement sans application des compteurs. (...) Si vous souhaitez changer de carrière, c'est maintenant, après il sera trop tard !

Pour finir, les droits syndicaux spécifiques aux IPCSR et au ministère de l'Écologie (très favorables), c'est-à-dire le droit à l'information et de réunion, ne sont garantis que jusqu'aux élections de 2014 ; après ... ■

Régimes de retraite

Réunion paritaire sur la situation financière des régimes de retraite complémentaire du 12 octobre 2012

La réunion paritaire sur la situation financière des régimes Arrco et Agirc s'est tenue le 6 juillet dernier. La réunion du 12 octobre 2012 s'inscrit dans son prolongement.

Compte-tenu des effets de la crise, les difficultés conjoncturelles des régimes de retraite complémentaire sont aggravées. Elles s'ajoutent aux difficultés de plus long terme liées à la démographie. Selon les dernières projections, les réserves financières des régimes seraient épuisées entre 2020 et 2022 à l'Arrco et entre 2016 et 2018 à l'Agirc. Les services de l'Arrco-Agirc ont présenté une série d'hypothèses d'ajustement des paramètres, portant d'une part sur les prestations, d'autre part sur les ressources.

La CFDT s'est exprimée sur les points suivants :

- Aucune des hypothèses d'ajustement des paramètres présentées en séance n'est en mesure d'apporter une réponse à la hauteur de la dégradation des comptes des régimes.
- L'extension du dispositif de départ anticipé pour carrière longue représente une part minime des besoins de financement.
- La CFDT refuse que les régimes complémentaires de retraite puissent être à l'initiative de modifications des critères qui relèvent d'abord des régimes de base, tels que les bornes d'âge de départ ou la durée de cotisation.
- **Nous sommes aujourd'hui au bout de la logique d'adaptation paramétrique du système de retraite, et il est nécessaire d'en effectuer la remise à plat, dans la perspective d'une réforme systémique.**
- **Des mesures structurelles devront être envisagées pour renforcer l'harmonisation des régimes en prenant en compte les enjeux de lisibilité, de justice sociale et d'équilibre financier.**
- L'agenda issu de la conférence sociale est un élément de contexte majeur. A coté des travaux du Haut conseil du financement de la protection sociale, il prévoit deux rapports du Conseil d'orientation des retraites en décembre 2012 et janvier 2013, les travaux d'une commission ad hoc sur les retraites début 2013 et l'ouverture d'une concertation sur les retraites au printemps 2013.

La délégation patronale a mis l'accent sur le risque de perte d'autonomie de la gestion paritaire en cas de persistance des difficultés financières, sans exclure d'aborder la question des ressources des régimes.

Les organisations syndicales et patronales se sont accordées pour ouvrir une négociation sur le thème des retraites complémentaires à partir 22 novembre 2012.

A l'horizon du 1^{er} avril 2013, deux thèmes seront traités conjointement dans ce cadre :

- les éventuelles mesures destinées à garantir les régimes à court terme,
- les pistes d'évolution structurelle des régimes complémentaires de retraite. ■



Politique Salariale à la SNCF : vers un appauvrissement des salariés

A l'examen de la situation des branches au regard de la conformité au SMIC fournie par le ministère, la Fédération Générale des Transports et de l'Équipement CFDT constate que les minimas salariaux de l'ensemble des branches du secteur des transports sont inférieurs au SMIC de 2%. Cette politique de paupérisation des salariés est insupportable !

Le groupe SNCF, grand entreprise publique, ne déroge malheureusement pas à cette règle

En effet, les propositions faites par les filiales Géodis et Kéolis lors des dernières négociations annuelles obligatoires dans les secteurs du transport routiers de marchandises et de voyageurs provoquent la précarisation de milliers de salariés payés sous le SMIC.

Cette politique salariale de groupe s'est déclinée dernièrement au sein de l'EPIC par des propositions salariales ayant les mêmes conséquences pour des milliers de cheminots.

La FGTE-CFDT tient à mettre en garde contre toute tentative de la direction du Groupe SNCF à développer une politique salariale visant à faire du SMIC la seule réalité envisageable d'évolution des salaires et des compétences de leurs salariés.

De plus, au regard de la perte du pouvoir d'achat des salariés du transport, la FGTE-CFDT revendique des propositions du groupe SNCF qui doivent permettre de garantir à minima le pouvoir d'achat de tous ses salariés.

Cheminots : Appel à l'action unitaire le 25

La CFDT Cheminots mobilise ses équipes pour une journée de grève unitaire le 25 octobre 2012

Après avoir consulté ses structures syndicales, l'Union Fédérale des Cheminots CFDT annonce qu'elle ne signera pas l'accord salarial 2012

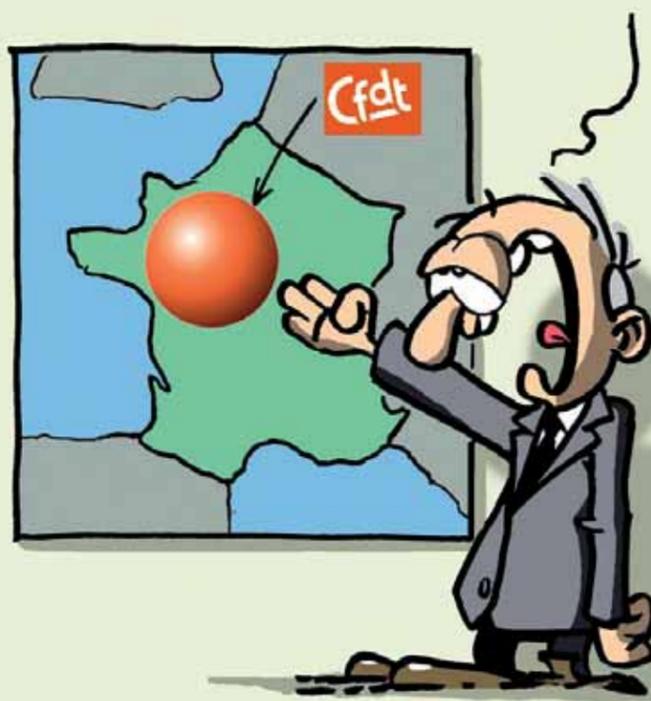
Elle considère qu'avec un taux d'inflation supérieur à 2%, les propositions de l'EPIC SNCF limitant l'augmentation générale des salaires à 0,5% au 1^{er} septembre ne sont pas de nature à garantir le pouvoir d'achat des Cheminots.

Cette non-signature met fin à plusieurs années de contractualisation salariale entre la CFDT et la Direction de l'EPIC SNCF.

C'est dans un contexte de diète salariale, d'emploi contraint, de débat sur le financement et la réunification du gestionnaire d'Infrastructure (RFF/SNCF) mais aussi de menace de dumping social avec l'arrivée de la concurrence que la CFDT Cheminots avec les Organisations Syndicales représentatives de la SNCF appellent les Cheminots à se mobiliser massivement par la grève le 25 octobre 2012.

La CFDT appelle à faire pression non seulement sur la Direction mais aussi sur le Gouvernement qui tarde à mettre en oeuvre les réformes d'une véritable politique de transports durable et respectueuse de l'environnement.

JOURNÉE ORANGE SUR L'ENSEMBLE DE LA FRANCE!



WINGET

LES PRÉVISIONS DE BISON FUTÉ POUR LE 25 OCTOBRE



le syndicat qui change mon quotidien.

Formations CHSCT



Nouveaux barèmes pour les frais pédagogiques

Le coût de la journée / stagiaire est calculé par rapport au SMIC (36 fois le SMIC horaire). Depuis le 1^{er} juillet 2012, le coût horaire du SMIC est de 9,40 €.

Le coût des formations CHSCT s'élève donc actuellement à :

- 1 015,20 € pour une formation de 3 jours
- 1 692,00 € pour une formation de 5 jours

Le barème des indemnités de séjour et de repas n'a pas changé depuis le 1^{er} juin 2002 :

Les frais de séjour, par jour, sont limités à 83,86 € à Paris & 68,61 € en province

Indemnité de repas limitée à 15,25 € (Paris & province)

L'institut est à votre disposition :

01 56 41 56 54
institut-artis@orange.fr

Fonction publique : Les agents de la catégorie C dans l'action

Après l'appel d'une intersyndicale CFDT-FO-CGT, environ 1000 agents catégorie C de la fonction publique se sont retrouvés à Paris le 27 septembre 2012 à proximité du siège du ministère. A la suite de cette manifestation, une délégation a été reçue.

Une proposition d'agenda social ministériel, dans lequel les agents de catégorie C sont une des 4 priorités, a été faite en parallèle avec le traitement du sujet dans l'agenda social de la Fonction publique. Le ministre sera ainsi en situation de faire des propositions pour la catégorie C.

La CFDT s'est vue confirmer que l'application de la Prime de Fonctions et de Résultats (PFR) à la catégorie C n'était plus d'actualité. Il a été rappelé l'impasse du régime indemnitaire des adjoints administratifs et l'urgence de relever le plafond insuffisant de l'Indemnité d'Administration et de Technicité (IAT) qui ne permet plus aucune augmentation.

Les slogans de la journée pour la CFDT exprimaient :

- 4 grades dans la catégorie C, c'est au moins 2 de trop !
- 500 euros de plus pour 30 ans de carrières, ce n'est pas assez !



de placer la réforme de la catégorie C tout en haut des priorités annoncées dans l'agenda social.

Un grand merci à tous ceux qui se sont déplacés, à tous ceux qui ont participé aux actions et financements locaux pour assurer le transport, car ce fut l'occasion d'une grande solidarité de tous les agents.

- L'accès au 8^{ème} échelon sans condition est une nécessité !

La CFDT restera vigilante, aussi bien sur le traitement ministériel de nos revendications que dans la négociation qui commence au ministère de la Fonction publique.

Il est certain que la mobilisation des agents du ministère a permis

